



23.8.09:

## **Interview de Marcel Groleau, le président des producteurs laitiers du Québec, sur le système canadien de la régulation de l'offre**

*La Fédération des Producteurs de Lait du Québec (FPLQ) et l'organisation membre la plus importante de l'association parapluie „Producteurs de Lait du Canada“.*

### **Depuis combien de temps est déjà en place le système de régulation de l'offre? Quelles sont les différences fondamentales entre le système canadien et le système européen du marché laitier ?**

La régulation de l'offre est un mécanisme avec lequel les producteurs laitiers, les éleveurs de volaille et les producteurs d'œufs du Québec et du Canada adaptent leur production aux besoins des consommateurs locaux. Cette régulation de l'offre a été mise en place au Canada au début des années 70. Le gouvernement avait compris qu'une production non disciplinée finirait toujours par entraîner des excédents sur le marché canadien, ce qui parallèlement causerait une forte chute des prix payés aux producteurs. Pour assurer l'existence des exploitations agricoles canadiennes, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ainsi que les producteurs agricoles ont instauré un système de gestion de l'offre, un modèle de gestion de production se basant sur une planification de commercialisation et de production collective répondant aux besoins du marché canadien. Les fruits de la production sont pour l'essentiel destinés au marché national et non pas à l'exportation si bien que cette gestion de l'offre ne crée pas de distorsion sur les marchés internationaux.

La différence essentielle avec le système européen est le fait que dans le système canadien, ce sont les producteurs qui sont les acteurs principaux. Ce sont les producteurs canadiens qui prennent la décision finale sur le niveau de production requis et ce sont eux qui assument aussi les coûts si la production dépasse les besoins. De plus, les producteurs vendent leur lait en commun aux laiteries, selon des conditions négociées par leur office provincial. Les laiteries sont donc toutes soumises aux mêmes conditions. Et enfin, contrairement aux gouvernements européens, le gouvernement canadien ne verse aucune subvention aux laiteries, ne rachète aucun excédent et n'apporte aucune aide à l'exportation. Les exportations ne représentent que 3% de notre production.

### **Ce système a-t-il connu de fortes modifications depuis son lancement ?**

La modification la plus importante qu'ait connue notre modèle s'est effectuée en 1995 dans le cadre de la nouvelle convention OMC. Les négociateurs du Canada n'étaient pas arrivés à obtenir une dérogation des dispositions tarifaires permettant de recourir aux contingents d'importation des pays qui régulent leur production. La transformation des contingents d'importation en droits de douane, une baisse de 15% du niveau tarifaire à laquelle s'ajoute un accès au marché de minimum 5% (depuis 2001) : toutes ces modifications ont obligé les producteurs à engager de grandes mesures d'adaptation telles que l'instauration de classifications des laits et nouvelles facturations aux laiteries et paiements collectifs des producteurs.

### **Certains producteurs européens craignent que les prix élevés des contingents puissent entraîner une production laitière non rentable. Comment cela fonctionne-t-il au Canada ?**

La rentabilité du secteur des laiteries est à l'échelle mondiale tout à fait comparable aux autres secteurs de production, qu'il s'agisse de la production de lait par vache, de l'importance du cheptel ou des coûts direct de production. Tous les pays soutiennent ou régulent la production des produits laitiers. Les Etats-Unis et l'Union européenne le font au moyen de subventions. De telles subventions, augmentent-elles la rentabilité ?

Les quotas de production sont considérés être un important outil de gestion de la production qui permet l'équilibre entre la production laitière et la demande afin d'éviter les excédents et garantir aux producteurs un revenu équitable et stable qui provienne directement du marché.

En ce qui concerne les prix des contingents, il s'agit d'une situation limite vu qu'une grande partie des contingents est vendue à des prix extrêmement bas au sein des familles. En 2007 toutefois, les producteurs ont fixé un prix très élevé pour le système d'échange de quotas québécois, ce qui a entraîné depuis une forte baisse du prix.

### **Qu'en est-il des importations ? Elles ne représentent pas un problème pour la production nationale ?**

Les contingents tarifaires et les droits de douane se sont jusqu'à présent avérés efficaces pour contrôle des importations. Ce contrôle représente un pilier capital dans la gestion de l'offre. Au Canada, il est permis en moyenne d'importer 4% du marché en produits laitiers et jusqu'à 8% du marché des fromages. L'anticipation du niveau d'importation est déterminante pour assurer une planification efficace de la production canadienne et pour garantir la couverture de la demande nationale tout en évitant de gros excédents. Tout le système serait menacé si le contrôle des importations était affaibli par un élargissement de l'accès au marché et une baisse des droits de douane.

### **Que représente ce système pour les producteurs laitiers, les laiteries, la distribution et les consommateurs ?**

Ce système de gestion de l'offre offre aux producteurs des avantages en leur assurant un revenu stable provenant directement du marché. Il sert aux consommateurs en leur offrant des produits locaux de haute qualité à des prix raisonnables. Nous comparons régulièrement nos prix en magasins et les prix de collecte à ceux pratiqués aux Etats-Unis et sur le long terme, le Canada affiche toujours de meilleurs résultats. Les prix en magasin ont connu aux Etats-Unis une hausse plus rapide qu'au Canada. Et les prix de collecte étaient aux Etats-Unis à la baisse alors qu'ils restaient stables au Canada.

Notre modèle est également profitable aux gouvernements puisqu'ils ne doivent payer aucune subvention pour relever les revenus des producteurs. Ce système non seulement offre aux éleveurs un meilleur pourcentage sur le prix final, il garantit aussi à l'industrie agro-alimentaire un approvisionnement régulier et prévisible. La société en tant que telle profite de milliers d'emplois qui sont créés sur place par des familles agricoles assurant une production locale respectueuse de l'environnement. De plus, les pays émergents ne sont pas exploités pour liquider les excédents des éleveurs canadiens mais se servent de ce modèle comme base pour le développement de leur propre agriculture.

### **Quels sont actuellement dans votre pays les coûts de production et les prix payés aux producteurs et en quelle mesure les éleveurs peuvent-ils en vivre ?**

Les coûts de production ont augmenté depuis 2007 et les prix à la collecte ont été adaptés en conséquence. Aussi bien les prix à la collecte que les prix en magasin sont restés stables ; les hausses suivent le cours du taux d'inflation.

### **Pensez-vous que la gestion de l'offre ait protégé les producteurs laitiers canadiens de la crise qui touche la production laitière mondiale ?**

La pression exercée sur les prix à la collecte a fait monter les prix des produits laitiers dans le monde entier. Aux vues de ces prix, les producteurs d'Europe et des États-Unis ont naturellement augmenté leur production et l'offre a vite fait de dépasser la demande aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale. Finalement, tout ce qui monte doit redescendre : les laiteries subissent mondialement une chute des prix sans précédent. Et les gouvernements américains et européens n'ont pu faire autrement que de commencer à soutenir les prix et à subventionner de nouveau les exportations. Les producteurs québécois et canadiens de produits laitiers n'ont pas été touchés par la baisse des prix internationaux et le gouvernement canadien n'a pas eu à les aider en investissant des milliards de dollars comme cela a été le cas pour d'autres secteurs d'activité. La gestion de l'offre évite les fluctuations sur les marchés intérieurs car elle nous protège des fluctuations du marché international. C'est ainsi que nous assurons à nos consommateurs une stabilité des prix.

**Maintenez-vous que l'organisation mondiale du commerce a fait fausse route en plaidant pour la libéralisation du commerce agricole ?**

Il est temps de reconsidérer dans quelles conditions se déroulaient les négociations du cycle de Doha qui ont commencé il y a huit ans, car le monde a changé depuis. En 2008, la crise alimentaire avait frappé des centaines de milliers de personnes de plus. Le nombre des personnes souffrant de la faim a dépassé entre-temps le seuil du milliard et près de 70 % d'entre eux sont des agriculteurs et des travailleurs agricoles. Les pays les plus touchés sont ceux qui, sous la pression du FMI et de la banque mondiale, ont libéralisé leur commerce agricole au détriment des récoltes qui couvraient leurs propres besoins. Nous ne pouvons pas négocier l'ouverture du commerce agricole international en fermant les yeux devant la famine et les problèmes alimentaires qui règnent dans le monde entier.

**Quelle solution concrète proposez-vous?**

Il faut une organisation internationale qui reconnaisse l'exception agricole car l'agriculture est le garde-manger de l'humanité. L'OMC traite des questions commerciales tandis que la FAO examine les questions liées à l'alimentation. Il faut instaurer un forum unique qui s'occupe de ces questions. Les pays ont reconnu l'exception agricole et les échanges culturels entre les pays se poursuivent ; ce sont toutefois les gouvernements qui disposent des outils permettant de protéger leur patrimoine culturel. Nous devrions adopter une approche similaire pour l'agriculture. La crise économique et alimentaire a mis en lumière la légitimité d'une régulation du marché.

**Marcel Groleau, merci beaucoup pour cet entretien.**

*Silvia Däberitz, Sonja Korspeter (EMB)*